

## AVIS PUBLIC

---

### ORDONNANCE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, à la séance extraordinaire du 15 décembre 2021, l'ordonnance suivante :

**ORDONNANCE ADOPTÉE LE 15 DÉCEMBRE 2021 :**

**OCA21 16 0390** prévoyant qu'en vertu de l'article 18.12 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), les dispositions du règlement concernant le stationnement permis pour une durée maximale de deux heures ne s'appliqueront pas les jours additionnels suivants, à partir de 19 h et ce, jusqu'au lendemain 8 h;

- le 27 décembre 2021;
- le 28 décembre 2021;
- le 29 décembre 2021;
- le 30 décembre 2021;

À l'exception du stationnement interdit applicable le long des parcs, des mini-parcs ainsi que sur le côté sud de l'avenue Édouard-Charles.

Toute personne intéressée peut consulter cette ordonnance au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 16 décembre 2021

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

